L'ENVOL

BULLETIN D'INFORMATION
Hiver - 2019 - 2020

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL

Fiers de notre passé et forts de notre expérience

Mot du président

Jean-Guy Lagacé

Chers collègues retraités,

L'année 2020 sera l'année d'un grand changement pour votre association. En effet, un sous-comité, formé de Michel Dalbec, Jacques Bouchard, Yves Lambert et Gilles Lachance a entrepris la modernisation de notre répertoire des membres.

Ce virage vert, vise à améliorer les communications entre les membres de l'association. Dans les pages qui suivent, les membres du sous-comité expliquent la démarche et le but de ce virage. De plus, ils vous invitent à mettre à jour vos données personnelles et nous transmettre tous les changements d'adresse, de courriel ou de téléphone. Pour plus d'information sur le fonctionnement de votre nouveau répertoire, nous vous invitons à consulter le site Internet de l'association aervl.com .

Toutes nos activités se poursuivent après les fêtes. À la suite du succès de l'an dernier, nous vous proposerons, le 7 avril, un dîner à la cabane à sucre. Le formulaire d'inscription est à l'intérieur de votre Envol. Faites vite les places sont limitées.

Notez également à votre agenda que les dîners à l'École Hôtelière de Laval se tiendront les 26, 27 et 28 mai et que notre tournoi de golf aura lieu le 22 juin au Club de golf La Vallée de Saint-Adèle.

En terminant, pour la nouvelle année, nous vous souhaitons plein de belles choses, mais une en particulier, la SANTÉ.

Joyeuses fêtes!

P.S. Nous vous demandons de nous informer de tout changement d'adresse le plus rapidement possible afin de garder contact. Ne pas oublier également d'en aviser le Régime des rentes de la Ville de Laval. Le formulaire est disponible sur notre site internet au : www.aervl.com et dans votre Envol.

Vous avez des questions pour nos chroniqueurs, faites-nous-les parvenir par courriel : aervl@videotron.ca ou par courrier : 3235, boul. Saint-Martin Est, bureau 214, Laval, H7E 5G8 ou par téléphone au 450 661-3394. Nous nous ferons un plaisir de transmettre vos questions à nos chroniqueurs.

Aux 4 vents

Bienvenue

Martin Bergeron, policier
Nicole Dazé, col blanc
Nancy Doiron, policière
Sylvie Dulude, col blanc
Sylvain Gariépy, direction incendies
Pierre Montreuil, col bleu
Réginald Reys, col bleu

Décès

Rocco Gargano, cadre
Ovila Jubinville, incendies
Claude Rousseau, col bleu
Gilles Taillefer, cadre

PROGRAMME D'AIDE

Cher(e) ami(e) retraité(e), si tu crois souffrir d'un problème d'alcool, de jeux, de médicament, de drogue ou de dépendance affective et que cela affecte ta vie personnelle ou familiale,
une solution s'offre à toi. Informe-toi.

Alain Renaud (579) 630-1411

http://www.aervl.com

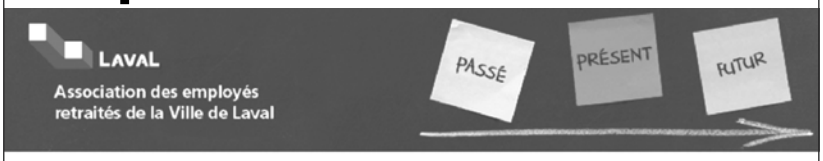

ACCUEIL L'ASSOCIATION LES ACTUALITÉS INFORMATIONS LIENS UTILES NOUS JOINDRE

L'ENVOL

Publié par l'Association des employés retraités de la Ville de Laval
Téléphone : (450) 661-3394
3235, boul. Saint-Martin Est, bur. 214, Laval, QC H7E 5G8
internet : http://www.aervl.com Courriel : aervl@videotron.ca

Nouvelles du Fonds

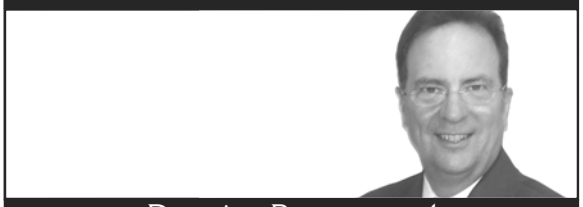

Denis Bertrand

La fin d'une époque… et le début d'une ère nouvelle

Il y a plus de cinquante ans, le 6 octobre 1968, débutait le régime de retraite des employés de la Ville de Laval. Dans les prochains 12 mois, il est possible que celui-ci disparaisse concrétisant la fin d'une époque, car Retraite Québec pourrait donner son accord final à la scission des régimes et le régime global disparaitrait ainsi. Je vais donc tenter de vous expliquer les différentes étapes qui ont été accomplies et celles qui restent à accomplir pour que la scission devienne réalité.

Tout d'abord, rappelons que la cause première de la scission est la loi 15. Celle-ci faisait en sorte que les déficits étaient dorénavant aussi à la charge des employés alors que ce n'était pas le cas antérieurement. Chaque syndicat voulant évidemment que leurs membres ne paient que ce dont ils sont responsables et les déficits par groupe étant très différents, la scission était inévitable.

Pour réaliser la scission, il fallait tout d'abord que tous les groupes d'employés concluent une entente pour se soumettre à la loi 15, ce qui a été fait. Il faut ensuite rédiger les règlements correspondants, ce qui à ma connaissance n'est pas encore complété. Chaque comité de retraite devait aussi être constitué selon les paramètres régissant l'entente relative à la loi 15.

Pour faire fonctionner chacun des comités, un certain nombre de documents doivent être convenus pour chaque comité. Le règlement intérieur est nécessaire pour guider chaque comité de retraite dans l'accomplissement de ses fonctions. Selon Retraite Québec, elles visent à garantir la bonne administration du régime et notamment à éviter des fautes qui peuvent causer des préjudices. Elles devraient être basées sur des principes de saine gestion. Je ne crois pas que celles-ci soient toutes en vigueur à l'heure actuelle.

Pour régler les questions financières et déterminer quelles sont les sommes appartenant à chaque groupe, il faut que l'actuaire du régime prépare 19 évaluations actuarielles. Oui vous avez bien lu, 19 évaluations actuarielles. Tout d'abord une évaluation actuarielle de scission au 31 décembre 2013, date de la scission. Puis 6 évaluations actuarielles au 1er janvier 2014 pour établir la situation de chacun des groupes d'employés au premier jour de leur création. Ensuite 6 évaluations actuarielles au 31 décembre 2015 pour remplacer celle que l'employeur a demandée pour pouvoir nous couper l'indexation. Finalement 6 évaluations actuarielles au 31 décembre 2018, soit 3 ans après les évaluations actuarielles précédentes. L'assemblée annuelle de l'ancien régime tenue le 19 novembre nous informera de l'évolution de ces travaux.

Maintenant il faut gérer les sommes appartenant à chaque groupe d'employés. Il faut donc une politique de placement pour ce faire, et cela pour chaque comité. Dernier élément, les sommes devant être gérés dans une caisse commune, toutes les parties doivent s'entendre pour signer un document prévoyant le fonctionnement de celle-ci.

Lorsque tous les éléments précédemment mentionnés seront complétés et soumis à Retraite Québec, celle-ci pourra donner son accord à la scission et une ère nouvelle débutera.

Dernier élément non directement relié à la scission, un nouveau texte, une politique de financement, doit être convenu pour chaque régime de retraite. Cette politique vise à encadrer le financement des régimes de retraite et doit faire l'objet d'une entente entre les parties ayant la capacité de modifier les régimes de retraite, soit l'employeur et chaque groupe d'employés.

Suivi des recours juridiques concernant la Loi 15

Le combat entrepris par des groupes de syndiqués, de cadres et de retraités pour le rétablissement de nos droits se continue. Au moment d'écrire ces lignes les plaidoiries avaient eu lieu et nous sommes dans l'attente d'un premier jugement. Dès qu'il sera rendu, j'en informerai l'association pour qu'elle puisse vous en informer via son site Internet.

Même si le jugement nous donnait raison, il ne faudra pas fêter trop vite, car il restera l'étape de l'évaluation des compensations à accorder aux demandeurs, si évidemment le jugement nous est favorable. Dans ce cas la partie patronale portera sans doute le jugement en Cour d'appel, ce qui suspendra le jugement sur les dommages. Si le jugement nous est défavorable, les demandeurs le porteront sans doute aussi en Cour d'appel. Puis la partie qui perdra en Cour d'appel interjettera sans doute appel en Cour Suprême. Nous pouvons tout de même espérer un jugement final à l'automne 2022. Je continuerai à vous tenir au courant des développements de cet important dossier au fur et à mesure que l'information me parviendra.

État de santé du régime de retraite

Les marchés ont continué leur envolée dans le troisième trimestre de 2019 et même au-delà. Le rendement cumulatif au 30 juin était de 8,40 % selon le communiqué du bureau du régime de rentes, tandis qu'il s'élevait à 9,46 % au 30 septembre. Selon mes calculs concernant un portefeuille individuel que je suis de près, un portefeuille d'action aurait bondi de 6,5 % entre le 1er octobre et le 15 novembre. On peut donc présumer que le portefeuille de notre comité de retraite pourrait avoir atteint un rendement cumulatif de 12 % à cette même date. Si le rendement était nul du 15 novembre jusqu'à la fin de l'année on obtiendrait tout de même un rendement de 6,0 % de plus que l'hypothèse actuarielle.

Je vais quand même m'en tenir au rendement au 30 septembre et vous informer que le régime de retraite des employés de la Ville de Laval dans son ancienne formule, soit avant la scission, était entièrement capitalisé, ayant atteint un taux de 100,37 % à cette date. Il ne nous resterait donc qu'a généré des rendements suffisants pour

constituer la provision pour écart favorable de 175 millions et le solde du déficit de l'ancien volet soit 29 millions selon mes calculs mis à jour. Il est important de noter que même si le régime est capitalisé à 100 %, le nouveau volet est en surplus alors que l'ancien volet est en déficit. Nous devons aussi ajouter la somme de 34 millions représentant les obligations à rembourser à la Ville de Laval à ce chiffre de 204 millions, pour un total de 238 millions. Nous devons heureusement soustraire la valeur actuelle des cotisations d'équilibre pour les années 2020 à 2027 soit une somme d'environ 124 millions.

Nous obtenons donc un montant de 114 millions à récupérer à même les rendements futurs excédentaires. Ce qui représente un peu plus de 10 % des actifs attribuables à notre volet. Nous sommes donc au même point qu'au 30 juin même si nous avons obtenu un rendement trimestriel inférieur de 0,44 % à l'hypothèse actuarielle. Nous devons obtenir un rendement excédentaire de 10 % en 6 ans, de 2020 à 2025, ce qui ne me semble pas du tout impossible sans évidemment être certain. L'éventualité plus probable d'un ralentissement économique à moyen terme nous rappelle que nous ne pouvons pas échapper aux montagnes russes des marchés financiers, mais rien ne nous empêche d'être optimistes.

Il est possible que les états financiers ne soient pas produits pour l'ancien régime, mais seulement pour les nouveaux régimes. Si ce n'est pas le cas, je pourrai continuer à produire cette rubrique, sinon ma chronique sera plus courte.

Gardons le contact

Comme à chaque chronique, je vous rappelle que mon adresse de courriel est : denisbertrand02@bell.net. Je vous encourage fortement à communiquer avec moi pour toutes questions relatives à notre régime de retraite, pour me transmettre toutes informations pertinentes, pour nous aider à défendre nos droits ou pour des idées de chronique. N'oubliez jamais : ensemble nous sommes plus forts !

Découpez ici

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS RETRAITÉS DE LA VILLE DE LAVAL
AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Date : _____

Nom : _____ Prénom _____

Nouvelle adresse : _____
(no. civique) (rue) (appartement)

Ville : _____ Province : _____ Pays : _____

Code postal : _____ Téléphone : (_____) _____ - _____ Poste : _____

Adresse courriel : _____ l'adresse courriel est importante pour nos communications futures

Ancien Service : _____ No. d'employé : _____

Groupe d'employés (cadre, col bleu, col blanc, etc.) _____

Note : Toutes les informations sont pour l'usage de l'AERVL seulement et ne seront transmises à aucun autre organisme.

Nous faire parvenir vos informations
Par courriel : aervl@videotron.ca
Par la poste :

Association des employés retraités de Ville de Laval
3235, Saint-Martin Est, bureau 214
Laval (Québec) H7E 5G8
Courriel : aervl@videotron.ca

De plus, vous devez faire parvenir vos changements au comité de retraite :
Comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Laval
3310, des Châteaux, Laval, Québec H7V 0B8

Chronique juridique

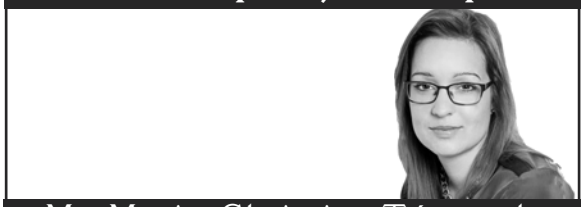

Me Marie-Christine Tétreault

Me Marie-Christine Tétreault est notaire pour le compte des Complexes funéraires Yves Légaré. Spécialiste en droit des successions et en droit des personnes, elle vous propose des chroniques d'information juridique sur des sujets tels que les testaments, les mandats, les volontés funéraires et les préarrangements.

Un testament, ça se conteste ?

Il y a quelques mois de cela, vous avez perdu l'un de vos proches. Le deuil a été facilité par le fait que cette personne devait vous avantager dans son testament. Mais voilà que, horreur, vous apprenez que non seulement votre nom n'apparaît pas dans le testament mais, en plus, que l'unique héritier est une personne que le défunt ne connaissait que depuis quelques semaines.

Que faire dans un tel cas ?

Sachez tout d'abord que la liberté de tester est un principe fondamental au Québec et peu de choses peuvent la limiter. La réserve héréditaire (portion d'une succession réservée par la loi à certains héritiers) n'existe d'ailleurs pas en droit québécois. Ainsi, aussi surprenant que cela puisse paraître, il est possible de déshériter son épouse et ses enfants et d'avantager sa nouvelle flamme. Cependant, dans un tel scénario, rien n'empêcherait l'épouse et les enfants de réclamer à la succession une pension alimentaire.

Tant et aussi longtemps que personne n'a usé de subterfuges ou fait pression sur le testateur pour hériter et que ce dernier avait toutes ses facultés mentales, il sera très difficile, voire impossible de contester les dernières volontés d'une personne, surtout si elles ont été exprimées dans un testament notarié.

En effet, lors de la réception d'un testament notarié, le notaire a l'obligation de s'assurer de l'identité et du consentement du testateur. De plus, le testament notarié est un acte authentique, c'est-à-dire qu'il fait preuve de son contenu à tous. Il est donc beaucoup plus ardu à contester qu'un testament qui n'a pas été reçu sous cette forme (olographe ou devant témoins).

D'autres motifs peuvent également permettre de soulever l'invalidité d'un testament. Tel est le cas du non-respect de certaines règles de formes. Par exemple, un testament écrit à l'ordinateur et qui n'est ni signé par le testateur, ni par des témoins.

La présence de disposition illégale permettrait également de contester non pas le testament en entier, mais du moins ces dispositions. Par exemple, un legs fait au conjoint survivant conditionnel au fait qu'il ou elle ne se remarie jamais. Ou encore un legs consenti à l'employé d'une résidence pour personnes âgées si ce legs a été fait au moment où le testateur y était hébergé.

Dans tous les cas, sachez qu'il n'est pas aisé de contester un testament et que bien souvent, une part importante de l'héritage risque de disparaître en frais judiciaires. Avant d'entamer une telle procédure, vous aurez donc avantage à consulter un avocat pour vous assurer du bien-fondé de votre démarche.

Le saviez-vous ? La Cour supérieure a reconnu la validité d'un legs conditionnel à la présence des héritiers aux funérailles de la testatrice.

Me Marie-Christine Tétreault, notaire
Complexes funéraires Yves Légaré
(514) 595-1500 / yveslegare.com

YVES LÉGARÉ
Complexes funéraires
Avec vous

Aux membres de l'AERVL

GPL assurance vous offre un programme d'assurance automobile et habitation, comprenant gratuitement le programme d'assistance ALADIN.

Voici quelques inclusions de ce programme :

- L'assistance juridique par téléphone (pour vos questions d'ordre légal)
- L'assistance téléphonique pour le support émotif (lorsque vous traversez une période difficile)
- L'assistance à domicile (soins infirmiers, aide ménagère, répit aux proches aidants)
- Le référencement de fournisseurs fiables, en plus de rabais avantageux

De plus, bénéficiez d'avantages additionnels si vous assurez votre habitation ET votre automobile

- L'assistance routière et l'assistance conseils automobiles
- La planification de voyage

Appelez-nous pour une soumission sans obligation en mentionnant que vous faites partie de l'AERVL dès aujourd'hui au 450-978-4446.

GPL
RISQUE ET ASSURANCE

Soutenez les jeunes athlètes engagez-vous

Qu'ont en commun Alexandre Despatie, Marianne St-Gelais, Gaétan Boucher et Roseline Filion ? Ils ont tous commencé leur vie professionnelle en participant aux Jeux du Québec. Un tremplin pour ces athlètes lavallois, grâce à la communauté qui les a supportés.

Et vous, n'auriez-vous pas envie de faire une différence dans la vie de jeunes Québécois ? D'investir dans leur avenir ?

« Les Jeux du Québec ont été un moment marquant dans ma carrière. Cette expérience unique m'a graduellement menée vers de grandes compétitions, dont trois Jeux olympiques : Pékin en 2008, Londres en 2012 et Rio de Janeiro en 2016 », souligne la plongeuse lavalloise Roseline Filion, porte-parole de la Finale de 2020, qui est montée sur le podium à deux reprises pour y recevoir une médaille olympique.

Des années de préparation

Et si l'adrénaline des compétitions constituait un extraordinaire moteur pour construire la suite de sa vie ? Année après année, les jeunes athlètes se préparent en vue des Jeux du Québec. Ils s'entrainent sur une base régulière, seuls ou en équipe, faisant preuve d'une discipline indéfectible et développant au passage de saines habitudes de vie de même qu'un esprit sportif hors du commun.

Des années de travail personnel pour à peine quelques jours de compétitions, au cours desquelles ils devront mettre tout leur cœur afin d'offrir la meilleure performance de leur jeune vie. Exploits, prouesses, records, voilà leur mission.

Le soutien de la communauté est essentiel au succès des jeunes athlètes. Les dons recueillis permettront d'assurer le bon déroulement de leur présence à la 55e Finale des Jeux du Québec, qui se déroulera à Laval, à l'été 2020.

Recevoir ces jeunes athlètes exige une organisation complexe, qu'assurera une équipe de professionnels dévoués. Ce sont 3 300 athlètes en provenance de 19 régions qu'il faudra héberger en compagnie de leurs entraineurs et accompagnateurs, 60 000 repas à fournir sur dix jours et 13 installations sportives sécuritaires de haut niveau à prévoir. Sans parler des 2 500 bénévoles recrutés qu'il faudra nourrir.

Spectacle-bénéfice hors de l'ordinaire

Le 30 janvier 2020, vous aurez une belle occasion de faire la différence dans la vie de ces jeunes sportifs alors que se tiendra un somptueux spectacle-bénéfice ayant pour but d'amasser la somme de 100 000 $.

Présenté par Desjardins et produit par [co]-motion, le spectacle Adrénaline regroupera une panoplie d'invités de marque qui offrira une inoubliable prestation à la Salle André-Mathieu.

Dès 19 h 30, Vincent Vallières, Ingrid St-Pierre et FouKi envahiront la scène, accompagnés des talentueux finissants de Secondaire et Cégeps en spectacle. Certains ex-athlètes olympiques ont également annoncé leur présence.

Voilà une belle soirée en perspective! Serez-vous des nôtres? Profitez du meilleur tarif en achetant vos billets rapidement. 65 $ biens investis pour les jeunes athlètes.

Pour plus de détails, visitez le
https://laval2020.jeuxduquebec.com
onglet Soirée-bénéfice

Des bénévoles essentiels

Afin d'assurer le bon déroulement de l'organisation des Jeux, quelque 2500 personnes ayant envie de donner un peu de leur temps à la préparation et la tenue d'un événement d'envergure sont recherchées.

Sylvie Whittom, la responsable du Comité de recrutement des bénévoles, elle-même bénévole, invite les citoyens à s'impliquer dans l'organisation de la 55e Finale. «Les bénévoles sont essentiels pour l'organisation, qui a besoin de plusieurs bras pour assurer la bonne marche de la tenue des Jeux. Sans l'apport de gens dévoués et qui croient en l'esprit sportif, une organisation d'une telle ampleur ne serait pas possible. Si je le fais, plein d'autres personnes peuvent le faire.»

Renseignements : 450 239-2020, poste 4108 ou
flefebvre@2020.jeuxduquebec.com
Laval2020.jeuxduquebec.com

Racontez-nous

Le Comité organisateur de la 55e Finale des Jeux du Québec veut recueillir des témoignages de personnes ayant antérieurement participé à une Finale des Jeux du Québec en tant qu'athlète ou bénévole.

Racontez-nous vos anecdotes, votre histoire inspirante. Que retenez-vous de votre expérience? À quels Jeux avez-vous participé?

Écrivez-vous à : info@2020.jeuxduquebec.com. Vous pourriez gagner une paire de billets pour assister au spectacle-bénéfice Adrénaline, qui aura lieu le 30 janvier.

La Maison des Jeux du Québec - Vimont Toyota
955, avenue de Bois-de-Boulogne, bureau 120, Laval
450 239-2020
laval2020@jeuxduquebec.com

LA GRANDE BOUFFE 2020

Notez à votre agenda que les dîners à l'École Hôtellière de Laval se tiendront les 26, 27 et 28 mai 2020.
Les réservations se feront à compter du 1er mai 2020.
Les informations complètes vous seront communiquées dans le prochain Envol et sur le site Internet
http://aervl.com/

Maison de Soins Palliatifs de Laval

Engagement bénévole

Un appel aux retraités de la Ville de Laval

La Maison de Soins Palliatifs de Laval est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'offrir gratuitement des services de soins palliatifs à la personne adulte en fin de vie de façon à ce qu'elle puisse s'éteindre paisiblement entourée de ses proches, dans un environnement familial et chaleureux.

Le bénévole collabore à la collectivité en mettant à profit ses compétences et ses expériences. Il participe en apportant sa part d'humanité et de chaleur. Le bénévole s'engage librement dans des activités correspondant à ses intérêts et à ses choix personnels.

L'engagement demandé est entre 3 et 5 heures par semaine dans les champs d'activités suivants: l'accueil des proches et des visiteurs - les soins et l'accompagnement - la cuisine - secrétariat/administration - entretien intérieur/extérieur - collectes de fonds, etc.

Vous désirez participer à notre mission et faire partie de notre belle équipe, alors nous vous invitons à nous contacter et à venir visiter la Maison à l'adresse suivante:

655, Avenue Bellevue,
Laval (Québec) H7C 0A8
Téléphone : 450-936-4300 poste 289 Télécopieur : 450-936-4301
Site web www.msplaval.ca Courriel : benevoles@msplaval.ca

Tournoi de golf AERVL Open 2020

Lundi, 22 juin 2020

Club de Golf La vallée de Ste-Adèle
465 Chemin du Golf, Ste-Adèle
(450) 229-4653

Bienvenue à tous les membres retraité(e)s, leur famille et leurs amis

Horaire de la journée
Inscription : 10h30
«La boîte à lunch» :
11h15 à 15h
Départ simultané : 12h30
Souper «Le Buffet» : 19h

Dû à la popularité du tournoi,
nous devons limiter les inscriptions au
12 juin et le déclarer complet
Faites vite pour vous inscrire et payer votre golf

Date limite d'inscription le 12 juin 2020

Renseignements :
Louis-Albert St-Pierre Téléphone : 450-533-4662 (à partir du 1er avril)
Courriel : louisalbertstpierre@live.ca

Veuillez compléter et nous retourner ce coupon d'inscription

Découpez ici

Noms des participants 1 : _____ 2 : _____
3 : _____ 4 : _____

Responsable du groupe : _____ Courriel : _____

No de téléphone : _____

Libeller le chèque à l'ordre de : Association des employés retraités de la Ville de Laval
Payable avant le 12 juin 2020

Faire parvenir le tout à : Association des employés retraités de la Ville de Laval
A/S Tournoi de golf 2020
3235 boul. Saint-Martin Est, local 214
Laval Qc H7E 5G8

Golf, Dîner, Voiturette, Souper :	120 $	X	_____	=	_____	$
Golf, Dîner, Voiturette :	60 $	X	_____	=	_____	$
Souper additionnel :	60 $	X	_____	=	_____	$

Claude Lavoie

Tandis que je poursuis mes recherches sur Saint-Vincent-de-Paul, je vous présente un texte écrit par mon ami Bernard Pageau. L'Envol a déjà publié en partie cet article mais pas aussi complet.

L'affaire du pendu de l'île Jésus

Quadruple meurtre à St-Vincent-de-Paul en 1761

Dans les registres de la paroisse St-Vincent-de-Paul de l'île Jésus, il est possible de lire l'acte suivant, avec à sa gauche, dans la marge : « 11e 12e 13e 14e Sepultures de charles bellanger Sa femme un enfant et Sa cousine» ; «L'an Mil Sept Cent Soixante et un le neuf mars ont été inhumées dans léglise de cette paroisse les corps de charles bellanger agé de trente neuf ans, d'angelique monarque agée de trente quatre ans de charles bellanger leur fils agé de quinze ans de charlotte bellanger leur cousine agée de onze ans fille de jean baptiste bellanger et de_____tous quatre morts d'hier en la foy et la communion de leglise furent preSent basille bellanger charles monet loüis et pierre paquet qui ont declarés ne Scavoir Signé de ce requis Suivant lordonnance. Renoyer ptre.»

Un index des registres de St-Vincent-de-Paul a été dressé et dactylographié au XXe siècle, dans lequel le nom des quatre victimes est précédé d'un x qui renvoie en bas de page, où il est noté : «Tous les 4 furent tués par un soldat français dans le rang St. François.» Nous verrons plus bas que ce soldat était en fait licencié de l'armée depuis six mois, suite à la reddition de Montréal, signée par Vaudreuil, le 8 septembre 1760. Nous verrons également en quoi la famille des victimes, les Bélanger, est en partie liée aux Barbe.

Les faits et la légende

Deux ans après le crime survenu à l'île Jésus, se tenait à Québec, le 29 mars 1763, le procès de Marie Josèphe Coriveau, qui allait conclure à sa culpabilité, ayant été accusée du meurtre de son second époux, Louis Étienne Dodier, meurtre commis à la ferme de la famille, à Saint-Vallier. Ce meurtre et l'exécution de l'accusée ont donné naissance pendant près de trois siècles à maints et maints récits, maints débats sur la culpabilité avérée ou contestée de l'accusée, maintenant bien vivant dans la mémoire canadienne française le souvenir de «La Coriveau». Dans un cas comme dans l'autre, l'affaire fut jugée par une cour martiale, le pays étant alors sous le régime militaire britannique, en attendant que soit fixé son sort à l'issue des négociations de Paris. Si l'affaire Coriveau est demeurée dans la mémoire d'un peuple, il en va autrement de l'affaire de l'île Jésus, et sans doute que pour la plupart de nos lecteurs ce sera un fait nouveau. Lorsqu'en 1956, l'abbé Urgel Demers relate le meurtre des Bélanger dans ses Aperçus historiques sur l'île Jésus, il dit s'en rapporter au récit qu'en avait fait l'abbé Joseph Arthur Élie Auclair dans son Histoire de St-Vincent-de-Paul de l'île Jésus, publiée par la Société Royale du Canada, en 1932. Mais ce dernier puisait lui-même ses connaissances de l'événement dans un récit qu'en aurait fait par écrit Ambroise Renoyer, le curé de St-Vincent-de-Paul qui avait officié aux sépultures des victimes le lendemain de leur mort, peu après le crime, et qui aurait été conservé au Séminaire de Québec. Voilà bien des citations de citations, sans que ces auteurs n'aient eu accès aux documents de première main. C'est ainsi que l'Histoire se transforme en histoires à raconter, et qu'aux événements réels on greffe des détails inventés, exagérés, dramatisés à souhait, et on ne sait plus où commence la légende et où finit la fantaisie. Le présent article s'inspire de documents historiques et des détails du procès, connu partiellement par une traduction que l'historien Claude Perrault en fit en 1971.

L'auteur du crime et ses victimes

Jean Baptiste Marzier dit Valette, tel est nommé l'assassin dans son contrat de mariage et dans l'acte religieux de ce mariage. Ces documents, des actes notariés dont il avait partie liée, les archives de la Marine française, et les minutes du procès nous fournissent d'autres détails sur sa personne.

Il était né vers 1738, dans la paroisse St-Paul-de-Tartas, village du Vivarais français, dans le Languedoc. Les registres de cette paroisse, antérieurs à 1672, sont malheureusement perdus. Ses père et mère étaient Étienne Marzier et Louise Halin. À 18 ans, malgré ses 5' 3", il avait été accepté dans le Régiment de La Sarre, plus précisément dans la compagnie du capitaine Beauclair. Le 29 mars 1756, avec sa

troupe, il s'embarque à Brest pour la Nouvelle-France, où il participera aux campagnes de la guerre de Sept ans en Amérique, principalement dans la grande région de Montréal, si l'on se fie aux documents historiques.

Reconstitution contemporaine de la tenue d'un soldat du régiment de La Sarre (Source : vincentcharest.wixsite.com)

Cinq actes notariés par Charles François dit Coron, entre le 15 avril 1758 et le 13 avril 1759, nous révèlent que par trois fois il avait reçu des concessions de terres sur la côte St-François, du Séminaire de Québec, propriétaire de l'île Jésus. Jean Baptiste Auger agit alors au nom du Séminaire. On ignore ce qu'il advint de l'une d'elles, mais il vendit les deux autres à Étienne Bouvrette et à Charles Hotte. Comme cela était courant à l'époque, le nom de la personne subit beaucoup de variations dans les documents. Ainsi, dans les cinq actes notariés, Jean Baptiste Marzier est diversement appelé Jean Vallet, Antoine Vallet, et Jean Marrié (il s'agit bien d'un double r).

Suite à la capitulation de Montréal, il est licencié et retourne à la vie civile en pratiquant le métier de couvreur de bardeaux, tel que spécifié dans son contrat de mariage, contrat signé à Montréal, le 9 janvier 1761, devant le notaire Gervais Hodiesne. Il s'engage alors à épouser Marie Anne Félicité Perillard dite Bourguignon, née à St-Laurent le 26 mai 1745, fille mineure de Charles et de Marie Louise Paquet. La cérémonie religieuse eut lieu à Notre-Dame de Montréal, le 12 janvier suivant, et les témoins furent les frères Joseph, Jean-Baptiste, et François Perillard, ainsi qu'André (Lambert) Franche, époux de Françoise Perillard, soeur aînée de l'épousée.

La documentation laisse croire qu'ayant séjourné en tant que soldat puis couvreur à Montréal et à l'île Jésus, où des troupes trouvaient à se loger, et y ayant lui-même acquis des terres, le hasard des rencontres lui fit connaître sa future épouse, dont les parents demeuraient à côte St-Laurent, sur l'île de Montréal; c'est d'ailleurs là que résidait Marzier à l'hiver 1761, dans la famille de son beau-père, au moment de commettre son crime. Sa présence sur la côte St-François au lendemain des meurtres parut d'autant plus suspecte aux autorités.

Curieusement, dans les documents du procès, Jean Marzier n'est jamais appelé autrement que par des surnoms : St-Jean alias St-Paul, ou simplement St-Paul ou St-Jean. S'il se faisait effectivement ainsi appelé au quotidien, les autorités devaient nécessairement connaître sa véritable identité à l'issue de tous les interrogatoires. Alors, pourquoi n'avoir jamais couché sur papier ces informations ? Mystère.

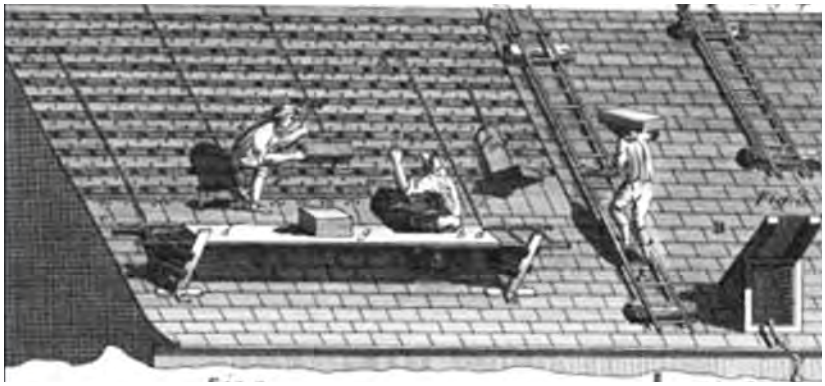

XVIIIe siècle. L'Art du couvreur, par Duhamel de Monceau. Bibliothèque nationale de France.

Charles Bélanger et sa famille furent les victimes de Jean Marzier. Ils résidaient sur la côte St-François, à St-Vincent-de-Paul. L'historien Claude Perrault avance que Jean Marzier connaissait cette famille du temps de son service militaire. Les minutes du procès n'indiquent rien à ce propos, non plus que Marzier ait été engagé par Bélanger, comme certains récits l'ont librement affirmé. Cependant, familier de ce patelin, il devait avoir une certaine connaissance de la situation de Charles Bélanger pour avoir jeté son dévolu sur lui. L'un et l'autre recourraient aux services du même notaire, Charles François Coron.

La lignée de Charles Bélanger avait pour origine la région de Château-Richer dans la colonie, et Lisieux en France. Lui-même né à Château-Richer, le 12 février 1722, il avait imité certains de ses oncles et cousins en venant s'établir dans l'île Jésus, où il épousa à St-François-de-Sales, le 21 novembre 1746, Angélique Monarque, née à Montréal, le 7 février 1727, fille de Charles et Madeleine Dazé.

Construite au milieu du XVIIIe siècle à St-Vincent-de-Paul, et donc contemporaine de Charles Bélanger, on voit ici la Maison Labelle, sur un vieux cliché provenant de la Collection du Musée McCord. Existant toujours au 6175 boulevard Lévesque Est, cette maison est d'architecture typique de l'époque et celle de Charles Bélanger devait lui ressembler.

Charles Bélanger était le cousin germain d'Olivier Bélanger, premier époux de Marguerite Leber dite Dutrisac qui, une fois veuve, allait épouser en secondes noces le fils aîné de notre aïeul Jacques Barbe, François Barbe (1747-1814), le 24 août 1772, soit 11 ans après le

drame sanglant qui avait décimé la famille de Charles Bélanger et qui était encore bien présent dans la mémoire des habitants de l'île Jésus. Par son mariage, François Barbe devenait beau-père de Marguerite et Louise Bélanger, filles d'Olivier et de Marguerite Dutrisac, et petites-cousines de Charles Bélanger ; lui et son propre fils François allaient plus tard servir de témoins au mariage de ces deux demoiselles. Des onze enfants issus de l'union de François Barbe et de Marguerite Dutrisac, trois ont reçu comme parrain l'un des frères d'Olivier Bélanger et donc cousins de Charles Bélanger : Jean Marie, François, et Louis. Un quatrième enfant eut pour marraine Françoise Bélanger, soeur aînée d'Olivieré Enfin, Marguerite Bélanger fut marraine de son demi-frère Pierre Barbe, en 1786. On a déduit des actes notariés que Charles Bélanger pratiquait le métier de prêteur sur gage, le désignant comme victime potentiel d'un éventuel coupe-gorge convoitant ses richesses conservées dans la maison même.

Charles Bélanger, son fils unique, était né le 19 novembre 1747, et n'avait donc que 14 ans lors de son assassinat. Charles était le seul enfant mis au monde par Angélique Monarque en 15 ans de mariage. La cousine Charlotte Bélanger, également identifiée comme Charlotte Monarque dans l'index du registre de St-Vincent-de-Paul, pose problème. Elle est positivement identifiée comme fille de Jean Baptiste Bélanger dans son acte de sépulture, et âgée de 11 ans. Mais le prêtre a laissé en blanc l'espace réservé au nom de la mère, soit que nulle des personnes présentes ne s'en souvenait, ce qui est improbable, l'un des témoins des sépultures étant Basile Bélanger, oncle de Charles et père de ce Jean Baptiste; soit que le prêtre l'ait omis volontairement, pour une raison qui nous échappe. Par ailleurs, nul acte de baptême au nom de Charlotte Bélanger ou Monarque n'a été trouvé dans les registres de l'île Jésus. Jean Baptiste Bélanger avait épousé Françoise Chabot à St-Vincent-de-Paul, en 1751, et son premier enfant était né le 28 mars 1752, Marie Amable. La petite victime était-elle née hors mariage, de mère inconnue, vers 1750, et légitimée par son père ? Autre mystère.

Les faits reconstitués au procès: quadruple meurtre, vol, incendie criminel

Le dimanche soir 8 mars 1761, jour des meurtres, Jean Marzier requit les services du conducteur de traîneau Georges Des Carreaux pour le lendemain matin, alléguant devoir aller acheter du blé à la côte St-François, pour son beau-père Perillard de la côte St-Laurent; le lendemain, lui dit de le conduire à une adresse sur la côte Ste-Catherine, où il devait y déposer le prétendu sac de blé et des effets qu'il aurait achetés à un encan de Terrebonne. Puis il lui demanda de retourner à St-François-de-Sales*, pour y chercher d'autres effets. Voyant la maison incendiée de Charles Bélanger, il se serait dit surpris, puisqu'à son dernier passage cette maison était intacte. Des Carreaux lui demandant où se trouvaient ses effets, il aurait indiqué un endroit entre deux maisons voisines, dans un petit bois. À ce moment, ils firent halte à l'une de ces maisons, y allumèrent une pipe et entendirent la dame du lieu leur dire que les habitants de la maison incendiée avaient tous été assassinés. Des Carreaux devint soupçonneux, et sous prétexte de devoir retourner chez lui, renonça à compléter le voyage avec Marzier, et se rendit alerter les autorités, en la personne du capitaine Mark Prevost, du Royal American Regiment.

Entre-temps, sur les lieux du crime avaient été mandés les capitaines de milice Charles Monet et Louis Paquet qui, on se souvient, comptaient parmi les quatre témoins dans l'acte de sépulture des victimes. Ce sont eux qui trouvèrent dans les ruines fumantes de la maison les quatre cadavres, et en firent rapport aux autorités militaires, en l'occurrence le capitaine Prevost. Ce dernier, prévenu par Des Carreaux, crut que Marzier était complice du crime, sinon le meurtrier lui-même, et le fit aussitôt rechercher et arrêter, puis une fois interrogé, le fit conduire à la prison de Montréal, sise rue Notre-Dame. Il y avait encore du sang sur les habits de Marzier lors de son arrestation, et on trouva sur lui un couteau et une petite bourse en cuir que les voisins des Bélanger assurèrent appartenir à ce dernier. Sur les indications de Des Carreaux, on perquisitionna dans le petit bois de la côte St-François, et à l'adresse de la côte Ste-Catherine; aux deux endroits on retrouva des objets, entre autres dans le prétendu sac de blé, qu'au procès des témoins assurèrent appartenir à Charles Bélanger.

Vue de Montréal, en 1761, par Thomas Patten (Carington Bowles, Londres, 1762. BAnQ, P318.S4.P9). Juste au-dessus du drapeau du navire de gauche se trouve la Porte du Marché, devant laquelle fut pendu Jean Marzier, hors l'enceinte de la ville. Au centre se trouve le haut clocher de la chapelle de la résidence des jésuites, réquisitionnée par les autorités britanniques en 1763, après leur expulsion du pays, et qui devint le palais de justice de Montréal. Un peu à sa droite, surélevée, la citadelle qui fut rasée en 1821.

Les documents originaux du procès sont conservés à Londres, au Public Record Office, sous la cote WO. 71-135 no 2906. Ces documents n'ayant pas encore été numérisés, ils ne sont pas disponibles sur le site des archives nationales du Royaume-Uni. Toutefois, l'historien Claude Perrault a consulté le dossier, en 1971, et en a effectué une traduction française dont l'intégralité se trouve sans doute dans le fonds Claude Perrault de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Son auteur en livre des extraits dans les Cahiers Gen-Hist de mars 1980, alors qu'il y publie un article justement intitulé Le pendu de l'île Jésus.

Le 14 mars 1761 débuta le procès de Jean Marzier, dit St-Jean alias St-Paul, au Tribunal de Montréal, alors situé à l'angle nord-ouest des rues Notre-Dame et St-François-Xavier. Le gouverneur militaire de Montréal, Thomas Gage, avait composé ainsi le tribunal qui devait juger la cause : 11 membres, dont le président fut le major John Beckwith, du 44e régiment, et les 10 juges étant 7 capitaines, 1 lieutenant, et 2 enseignes; le procureur fut le capitaine Thomas Falconer. Même

si le greffier rédigea les minutes en anglais, on présume que les membres du tribunal devaient comprendre et parler le français, puisque l'accusé et tous les témoins n'entendaient pas l'anglais.

Le capitaine Prevost fut le premier témoin, détaillant les fruits de son enquête. Il fut suivi des capitaines de milice Monet et Paquet. « Tous les deux déclarèrent qu'en cherchant dans les ruines de la maison de feu Charles Bélanger, dimanche le 8 mars, ils trouvèrent et examinèrent les corps de Charles Bélanger, de sa femme, de son fils Charles âgée de quatorze ans et d'une jeune fille d'environ douze ans.

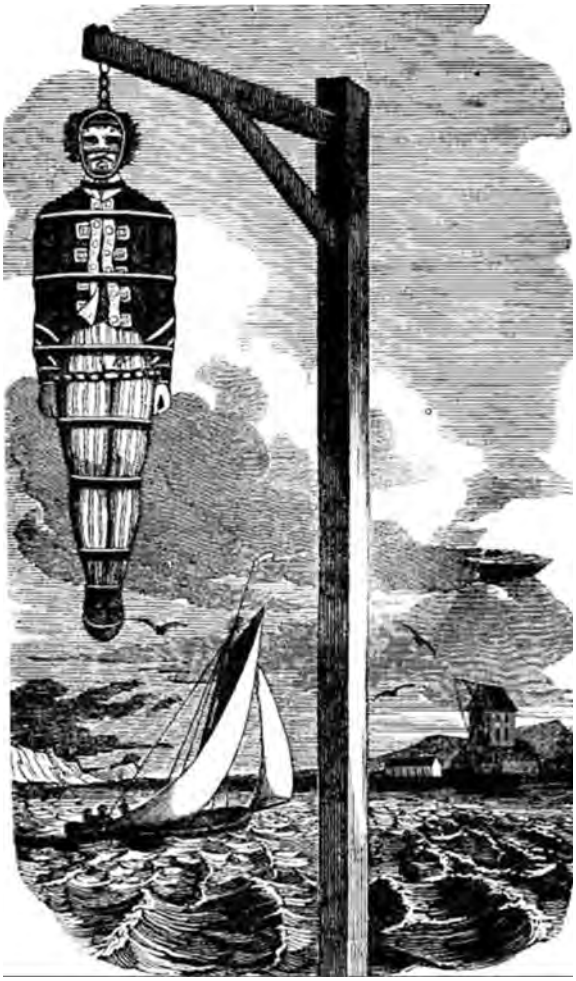

Gravure anglaise du XIXe siècle (The Pirates' Own Book). Thomas Wilford fut la première personne exécutée à l'été 1752 à Tyburn, en Angleterre, en vertu de la Loi sur les meurtres, votée en 1751.

Ils avaient trouvé presque consumés les corps du mari et de la femme ensemble sur le plancher (ce qui détruit la tradition orale voulant que Charles Bélanger, avant d'expirer, aurait dénoncé son assassin à des voisins venus le secourir). L'homme n'avait rien sur lui sauf une partie de sa camisole, qui était coupé à plusieurs endroits avec un couteau et pleine de sang. Il avait été tué, selon eux, sans aucun doute. Toutefois le corps était trop brûlé pour pouvoir donner d'autres renseignements sur le mari. Quant à la femme, elle n'était pas aussi brûlée, mais il paraissait évident qu'elle avait été poignardée à cinq endroits différents, quoique son cadavre laissait croire au double de coups, tant cette femme avait dû se débattre contre son agresseur.

Le garçon était encore dans un lit plein de sang, et sa camisole en avait autant. De la jeune fille, il ne restait presque rien, sauf des ossements qui furent ramassés pour être inhumés.

Ces deux capitaines dirent que les objets de valeur avaient été enlevés de la maison Bélanger et certainement emportés ailleurs, puisqu'il n'en restait plus et que même les lainages avaient disparu. Ils en conclurent qu'il avait dû s'écouler un certain temps entre les crimes et l'incendie de la maison.»

Suivit le témoignage de Georges Des Carreaux, puis le procureur demanda à des voisins et connaissances de Charles Bélanger, incluant les capitaines Monet et Paquet, s'ils reconnaissaient les objets trouvés qu'on leur exposait. Tous reconnurent en eux des effets ayant appartenu au défunt.

Charles Perillard, beau-père de l'accusé, témoigna à son tour, affirmant que son beau-fils Jean Marzier avait quitté sa maison le samedi (7 mars) après-midi, vers 2 heures, pour n'y revenir que le dimanche matin (8 mars), vers 7 ou 8 heures. Témoignage confirmé par son épouse Louise Paquet et son fils François Perillard. Les trois reconnurent certains objets que l'accusé avait rapportés avec lui le dimanche matin.

Les témoignages ayant pris fin, le président du tribunal demanda à l'accusé ce qu'il avait à dire pour sa défense (on ne voit pas dans le dossier qu'il ait eu droit à un avocat). Jean Marzier aurait alors prétendu avoir eu deux complices, comme lui d'anciens soldats, et que c'étaient eux qui s'étaient mis d'accord pour tuer la famille et incendier la maison, son rôle à lui ne s'étant limité qu'à surveiller les alentours et aider à cacher les objets du vol. Le dossier ne mentionne plus ces complices.

La cour se retira pour délibérer, puis revint au tribunal et le président Beckwith dit à l'accusé de se lever pour entendre le verdict et le prononcé de la sentence : « La cour est d'opinion que vous, St-Jean alias St-Paul, autrefois soldat dans le régiment de La Sarre, vous êtes coupable des crimes portés contre vous. C'est pourquoi, la Cour vous condamne à être pendu par le cou, près de la cité de Montréal jusqu'à ce que mort s'ensuive. Après quoi votre corps sera porté près de la place où ces crimes horribles ont été commis, et là, il sera pendu en cage sur un gibet de la même manière que cela est pratiqué en Angleterre, jusqu'à ce que ses os tombent les uns après les autres, comme marque de terreur, à tous ceux qui seraient pris du même mauvais esprit.»

Thomas Gage approuva la sentence et en fixa l'exécution au mercredi 18 mars 1761. Un forgeron fut chargé de fabriquer la «cage», après avoir pris les mesures du condamné.

Le Murder Act de 1751, voté par le parlement britannique, prétendait mieux prévenir le crime de meurtre horrible en ajoutant terreur et marque d'infamie particulière à la peine et qu'en aucun cas le corps du meurtrier supplicié soit laissé pour être enterré, en rendant obligatoire la dissection publique ou la pendaison à un gibet du cadavre enchaîné. Ce qui explique qu'il est inutile de rechercher les actes de sépulture de Jean Marzier et de Marie Josèphe Coriveau. La loi intimait également que le condamné devait être pendu deux jours après le prononcé de la sentence, et au plus tard le troisième, si le deuxième était un dimanche.

La cage était un exosquelette en fer noir, ajusté au corps par des bandes trouées comme des lanières en fer forgé qui épousaient les formes du cadavre, et qui était suspendu à un gibet. L'historien Jacques Lacoursière affirme qu'avant d'être enserré dans la «cage», le corps du pendu était enduit de goudron afin qu'il dure plus longtemps (Le triple destin de la Coriveau, in Cahiers des Dix, 1968).

Le mercredi 14 mars 1761, Jean Marzier fut conduit jusqu'à la potence, hors l'enceinte de Montréal, escorté de soldats, accompagné de l'aumônier de la prison. Après sa mort par pendaison, on procéda à son «encagement», et il fut plus tard suspendu à un gibet sur le chemin du Roi de l'île Jésus, le plus près possible du lieu de la maison des Bélanger, sans qu'on sache exactement l'endroit précis. Combien de temps ? L'homme politique et historien Jacques Viger écrit : «Ce ne qu'un an après qu'un habitant, fatigué de ce hideux spectacle, détacha les restes décharnés du pendu et les ensevelit près de là, sous un monceau de pierres» (Archéologie religieuse, Montréal, Lovell et Gibson, 1850).

La côte St-François, aujourd'hui rang du Haut-St-François, était à cette époque dans les limites de l'ancienne paroisse St-Vincent-de-Paul, cela ne fait aucun doute, la sépulture des victimes y ayant eu lieu, et les capitaines Charles Monet et Louis Paquet faisant partie de la milice de cette paroisse. On se demande alors pourquoi les documents du procès mentionnent St-François-de-Sales. Peut-être par confusion, le nom de la côte ou furent commis les meurtres ressemblant à celui de la paroisse voisine.

Dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Montréal, il est possible de lire l'acte suivant : « Le vingt deux octobre mil sept Cent Soixante et un a été Baptisé par Moy prestre sousigné ” Nicolas Né D'hier au soir Sur les quatre heures, fils Legitime de Jean Baptiste Marzier dit Valet et De Marie anne felicité perillard. Le parein a été le Sieur Nicolas Louis des places, et La Mareine angelique Tessier epouse de Charles Caron qui a Declarée ne Scavoir Signer. Currateau ptre Des places.» C'est la première et dernière mention de Nicolas Marzier dans un document historique, comme c'est aussi la dernière mention de Marie Anne Félicité Périllard, alors âgée de 16 ans.

Le baptême de Nicolas Marzier ne devait ressembler en rien à celui illustré ici. Sa toute jeune mère a dû vivre sa grossesse dans l'opprobre, cachée à Montréal. Impossible de connaître quels furent les destins de ces deux malheureuses créatures.

Nous ignorons les liens qui pouvaient unir Marie Anne Félicité aux parrain et marraine de son enfant. Nicolas Desplaces était-il ce médecin mort à Verchères en 1802, âgé de 76 ans, époux d'Angélique Parent ? Ce silence des documents au sujet du destin de l'épouse et du fils de l'assassin Marzier suscite bien des conjectures, mais hélas nulle certitude. Les parents de Marie Anne Félicité meurent à 18 ans d'intervalle, Charles Périllard à Ste-Geneviève de Pierrefonds, le 19 août 1769, et Louise Paquet à Ste-Rose de l'île Jésus, le 13 décembre 1787.

D'après les documents, il y a très peu de mariages qui ont vu s'unir des Barbe à des Bélanger. En fait, je n'en ai trouvé que trois, dont les deux premiers concernent des Bélanger descendant directement de la famille d'Olivier et de Charles : Jean Baptiste Bélanger, fils de François Xavier et de Louise Migneron, épouse à St-Martin, le 8 mai

1865, Julienne Barbe (1835-1908), fille d'André et de Marthe Giroux ; Rodrigue Bélanger, fils d'Emmanuel et de Virginie Deslauriers, le 11 janvier 1892, épouse à Ste-Dorothée, Adélia Barbe (1872-1951), fille de Théodore et d'Angèle Turcot.

La légende : L'Hôte à Valiquet

Joseph Charles Taché (1820-1894), homme politique, journaliste, écrivain, a mis sur papier la légende inspirée du pendu de l'île Jésus, qui s'est rendue jusqu'à nous sous le nom de L'Hôte à Valiquet, bien que certains la nomment de préférence La légende à Valiquette. Elle se trouve dans son oeuvre Forestiers et Voyageurs, moeurs et légendes canadiennes, publiée en 1863. Monsieur Taché étant meilleur conteur que moi, et ne voulant pas lui ôter le mérite de ce récit, je le cite donc in extenso :

La seconde histoire que j'ai apprise au campement des Ecores n'est pas si vieille que la première, puisqu'elle ne date que des premières années des Anglais dans le pays.

Dans ce temps-là donc, et dans cette même paroisse des Ecores, un pendu avait été mis dans une cage de fer et accroché à un poteau sur le chemin-du-Roi. Il paraît que c'était la façon des Anglais, dans ce temps-là, de mettre les pendus en cage, et vous n'êtes pas sans avoir entendu parler de la cage de la PointeLévis.*

Un habitant de la paroisse, nommé Valiquet, avait fait baptiser, un bon matin, et il donnait, le soir, un repas à ses amis : en revenant de faire ses invitations, il avait à passer devant la cage du pendu. Valiquet avait avec lui, dans sa carriole, un de ses voisins qui lui dit, en apercevant de loin la cage : -"Sais-tu que j'ai toujours souleur quand je passe devant cet objet ? On devrait bien ne pas nous mettre des choses comme çà sur les chemins passants."*

"Moi, répondit Valiquet, je m'en moque pas mal, et tu vas voir comme j'en ai peur de ton squelette." Là-dessus il fait augmenter le train de son cheval et serre la clôture de près, attendu qu'on était aux premières neiges, pour passer près de la cage qui pendait au-dessus de cette clôture. Arrivé en face du pendu, il lui cingle un coup de fouet, en lui disant : -" Je t'invite à venir souper avec moi ce soir !" –"Ce n'est pas bien ce que tu as fait là, Valiquet, lui dit son voisin. Ces restes ont appartenu à un grand scélérat, c'est vrai ; mais il a subi son châtiment devant les hommes, et si son repentir a été sincère, c'est peut-être un saint dans le Ciel aujourd'hui !"

Ces réflexions touchèrent Valiquet ; mais la chose était faite, et le mieux pour lui, pensa-t-il probablement, était de tâcher de l'oublier. Tout le monde était à table chez Valiquet, le soir, et la compagnie était en train de s'amuser, on en était même rendu à chanter des chansons après le gros du repas couru, lorsqu'on entendit frapper trois coups à la porte, laquelle s'ouvrit d'elle-même au troisième coup pour laisser entrer le pendu. Il tenait sous son bras gauche sa cage de fer, qu'il alla déposer dans un coin de la chambre ; puis, s'avançant un peu, il dit au maître de la maison : -"Je te prie de m'excuser si je suis venu un peu tard ; mais les morts n'ont point grand appétit, ils ont plus besoin de respect que de nourriture, et il est toujours temps d'en profiter."

Vous pouvez penser si la compagnie en eut une venette: les femmes se trouvaient mal, les enfants se sauvaient, et les plus hardis n'osaient pas regarder devant eux. Aux chansons et aux rires avait succédé un silence de mort. Enfin, Valiquet, qui au fond était brave comme l'épée du Roi, comprit que, s'il y avait quelque chose à faire, c'était à lui à l'entreprendre : il se leva donc, malgré la faiblesse de ses jambes, et dit à son invité:*

L'Hôte à Valiquet a également inspiré une bande dessinée (scénario de Normand Grégoire, dessins de Daniel Lafrance), éditée en 2008 par Glénat Québec, dans un recueil collectif intitulé Contes et légendes du Québec.

- "Je vous ai insulté bien mal à propos, je le confesse, et vous en demande pardon. Si un service, un libéra ou d'autres prières peuvent vous être utiles, je m'offre à vous les faire dire ; mais, je vous en prie, retirez-vous !"

"- Il ne m'est pas permis, répondit le cadavre, de te laisser savoir si j'ai besoin des secours que tu m'offres. Quant à me retirer, je ne le ferai qu'à une condition, pour ne pas rester en dette de politesse avec toi qui m'as invité à souper ce soir, la condition de me promettre de venir demain soir, au coup de minuit, danser au pied de mon poteau."

"-Je le promets", dit Valiquet. Le pendu reprit alors sa cage de fer sous son bras, passa la porte, qui s'ouvrit d'elle-même devant lui, et disparut. La réjouissance était finie ! On alla donner quelques explications à la nouvelle accouchée, qui, de sa chambre, n'avait rien vu, mais qui avait entendu les cris d'effroi et ne pouvait en comprendre la cause, non plus que la raison du morne silence qui avait suivi ; puis, on se mit à réciter le rosaire, qu'on fit suivre du De profundis. Mais, pour Valiquet, le pire n'était pas fait. On tint conseil une partie de la nuit. Bien des avis furent ouverts et rejetés ; parce que tous ces avis allaient à empêcher la visite du coup de minuit, et que Valiquet, fier de sa parole, répondait toujours : -"J'ai promis: j'irai !"

Enfin, la femme de Valiquet, qui n'avait point donné de conseils jusque-là, dit à son mari : -"Je ne sais pas ce que je sens ; mais il me semble que je n'ai pas peur du mort, moi, et qu'il ne nous arrivera rien de mal dans cette affaire; n'avons-nous pas ici un cher innocent, un ange pour nous protéger ? Valiquet, tu as fait une mauvaise action, ainsi tu iras rendre ta visite au pendu pour ta punition ; mais tu iras avec le petit dans les bras. Du reste, demain matin, il faut que tu ailles consulter M. le Curé, et puis faire plus que cela encore, tu me comprends !. . . Avec ça, ajouta la bonne chrétienne de femme, on peut dormir en paix."

Valiquet suivit de point en point les sages avis de son excellente femme, et, le soir à minuit, il alla au rendez-vous, portant le nouveau baptisé dans ses bras et accompagné de ses voisins qui récitaient le chapelet.

-"Tu n'es pas généreux, lui dit le pendu dès que son insulteur fut en face de lui, tu n'es pas généreux ! Hier soir, je me suis débarrassé de ma cage afin de pouvoir m'asseoir à ta table, et toi, cette nuit, tu viens chargé d'un fardeau afin de ne pas danser avec moi ; j'avais pourtant une belle ronde à te proposer, la mesure se bat à coups de fouet. C'est égal, tu auras toujours appris à respecter les morts : tu peux t'en retourner."

Personne, comme on le pense bien, ne se fit prier pour quitter l'endroit : Valiquet prit congé de son Hôte en se promettant bien de ne pas lui faire de nouvelle invitation.

* Paroisse des Écores : Surnom parfois donné au XIXe siècle à St-Vincent-de-Paul. Souleur : frayeur subite. Avoir la venette : avoir peur.

Concluons en pastichant Verlaine :
Les morts que l'on insulte à leur gibet
Se vengent toujours.
Ils ont leur manière, et plaignez qui tombait
Sous leurs grands coups sourds.

Chronique vinicole

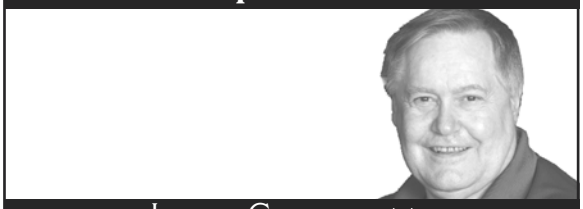

Jean Couvrette

Depuis plus de 30 ans, notre collègue Jean Couvrette a comme passion le vin. Il est président et fondateur du Club des Amis du vin de Laval depuis 2003.

Des suggestions pour le temps des fêtes

Le temps des fêtes arrive à grands pas. Afin d'agrémenter vos réceptions en famille ou avec les amis, j'ai dégusté pour vous avec les membres de mon comité plusieurs mousseux ainsi que des vins blancs et rouges, avec un bon rapport qualité-prix, qui sauront vous plaire.
Sur ce, bonne dégustation!

Apéritif

Domaine Ives Hill Cassigria - Canada
(13,95 $ - Code SAQ : 13017629)
Québec, région Vallée de Coaticook, Compton Cantons de l'Est; alcool 8 % ; taux de sucre résiduel 58 g/L; ingrédients : cassis, eau de source, mûres sauvages.
Notes de dégustation : Couleur rouge cerise; arômes fruits rouges; dégustation très beaux fruits, cassis, mûres, belle longueur.
Servir frais à 6 degrés C, au cocktail, comme un punch à vos invités.

Mousseux

Pata Negra Cava Bio - Espagne
(12,70 $ - Code SAQ : 13483339)
Cépage : 100 % Macabeo; région Côte Méditerranéenne, appellation D.O. Cava; alcool 11,5 %; taux de sucre résiduel 8,1 g/L.
Notes de dégustation : Couleur or; arômes mie de pain, grande fraîcheur, bulles fines, floral; dégustation pomme verte, belle longueur, agréable, beaucoup de finesse, en bouche j'ai été surpris par la qualité de ce mousseux. Pour le prix, un bon Cava que je vous recommande.
Servir à 6 degrés C, servir à l'apéro avec du saumon fumé, des sushis.

Moingeon Prestige Brut - France
(19,50 $ - Code SAQ : 871277)
Cépages : 80 % Chardonnay et 20 % Pinot noir; région Bourgogne, appellation Crémant de Bourgogne; alcool 12 %; taux de sucre résiduel 9,9 g/L.
Notes de dégustation : Couleur jaune paille, bulles très fines, l'effervescence persiste longtemps; arômes fruits blancs, pomme, poire; dégustation fruits frais, goût d'amandes, très bonne longueur, belle acidité, bon goût de pomme verte.
Un Crémant de Bourgogne bien fait qui a remporté la médaille d'argent au concours national des Crémants de Bourgogne en mai 2019
Servir à 8 degrés C, servir à l'apéro avec un ceviche de saumon, un gravlax de saumon.

Domaine Fouet PMG Bio - France
(23,15 $ - Code SAQ : 13497802)
Cépage : 100 % Chenin blanc; région Vallée de la Loire, appellation Saumur-Champigny méthode ancestrale; alcool 12,5 %; taux de sucre résiduel 1,8 g/L.
Notes de dégustation : Couleur jaune doré, bulles d'une grande finesse très fines, une effervescence qui n'en finit plus dans votre verre; arômes mie de pain, pomme verte, floral; dégustation grande fraîcheur, goût de pomme verte acidulée, beaucoup de douceur, petit côté salin, un des meilleurs mousseux que j'ai dégusté.
Servir à 8 degrés C, servir avec du saumon fumé avec des craquelins, des brochettes de crevettes ou pétoncles, un tartare de poisson.

Blanc

Pinot Grigio di Luna 2017 - Italie
(15,95 $ - Code SAQ : 13971535)
Cépage : 100 % Pinot Grigio; région Vénétie, appellation D.O.C. Venezia; alcool 12 %; taux de sucre résiduel 6,4 g/L.
Notes de dégustation : Couleur jaune pâle; arômes nez délicat de fleurs blanches; dégustation goût de fruit blanc, poire, agrume, lime, belle fraîcheur, de la douceur, un vin très plaisant.
Servir à 10 degrés C, servir avec une coquille Saint-Jacques, un poisson blanc, des sushis.

Miraflors Lafabuleuse 2018 - France
(17,35 $ - Code SAQ : 13657685)
Cépages : 30 % Grenache blanc, 30 % Muscat, 10 % Sauvignon blanc et 30 % autres cépages Vermentino (Muscat d'Alexandre, Roussanse et Viognier); région Languedoc-Roussillon, appellation IGP Côtes Catalanes; alcool 10,5 % ; taux de sucre résiduel 10 g/L.
Notes de dégustation : Couleur jaune clair, vin mi-sec; arômes fruit blanc, poire, agrume pamplemousse rose; dégustation vin avec beaucoup de fraîcheur, un léger pétillant, très bonne longueur, belle acidité en rétro olfaction, on goutte le pamplemousse rose.
Servir à 10 degrés C, servir à l'apéro, avec des fruits de mer, des sushis.

Klimt Grüner Veltliner 2018 - Autriche
(14,60 $ - Code SAQ : 13632066)
Cépage : 100 % Grüner Veltliner; alcool
12,5 %; région de Eisenstadt, appellation SüdBurgenland; taux de sucre résiduel 2 g/L; vin sec.
Notes de dégustation : Couleur jaune pâle ; arômes agrumes, miel; dégustation très doux en bouche, un vin avec du moelleux, goût de lime, pamplemousse rose, belle acidité, très bonne longueur.
Si vous aimez les vins d'Alsace, vous allez aimer ce vin autrichien.
Servir à 10 degrés C, avec du fromage de chèvre, des moules marinières, du crabe à l'avocat, un filet de sole au beurre citronné.

Rouge

Georges Duboeuf Beaujolais-Villages 2017 - France
(13,95 $ - Code SAQ : 122077)
Cépage : 100 % Gamay; alcool 13 %; région Beaujolais; appellation Beaujolais-Villages; taux de sucre résiduel 2,5 g/L, vin sec.
Notes de dégustation : couleur rouge cerise; arômes nez intenses de fruits rouges des champs; dégustation amateur de Beaujolais, vous allez être comblé par ce vin gorgé de fruits juteux à souhait.
Un excellent rapport qualité-prix.
Servir à 14 degrés C, avec du poulet de grain rôti, des charcuteries saucisson, du fromage brie triple crème.

Ottobucce Dezzani 2017 - Italie
(14,50 $ - Code SAQ : 13809802)
Cépages : 68 % Dolcetto, 21 % Barbera, 11 % autres cépages Albarossa, Merlot Syrah, Cabernet Sauvignon et Bonarda; alcool 13,5 %; région Piémont, appellation Piemonte DOC Rosso; taux de sucre résiduel 7,8 g/L ; vin mi-sec.
Notes de dégustation : couleur rouge cerise; arômes épices, poire, fruits rouges; dégustation, on goûte les épices, les garrigues, les fines herbes, en bouche beaucoup de douceur, tanins fins, longueur qui persiste longtemps, un vin qui vous donne pour votre argent.
Très bon rapport qualité-prix.
Servir à 16 degrés C, avec un rôti de bœuf, des jarrets d'agneau, un confit de canard.

Domaine Lafage Grenache 3 au Cube 2017 – France
(18,70 $ - Code SAQ : 13944191)
Cépage : 100 % Grenache de trois régions différentes, Vallée du Rhône, Catalogne française et Cerbera Aragon; alcool 15 %; région Languedoc-Roussillon, V.C.E. Vin communauté européenne; taux de sucre résiduel moins de 6 g/L; vin végane.
Ce vin est un assemblage de Grenache de 3 vignerons différents un de Côte du Rhône, un du Languedoc-Roussillon et un d'Aragon en Espagne.
Notes de dégustation : couleur rubis foncé; arômes de fruits rouges et noirs, framboise, cassis, violette; dégustation belle intensité de fruit cassis, tanins fins, belle acidité, très bon vin, on goûte la chaleur du grenache.
Servir à 16 degrés C, avec des charcuteries, une terrine de gibier, des rognons de veau.

Milhistorias Garnacha 2018 – Espagne
(15,95 $ - Code SAQ : 13794111)
Cépage : 100 % Grenache; alcool 14 %; région Castilla La Mancha, appellation Manchuela; taux de sucre résiduel 2 g/L; vin bio, vin sec.
Notes de dégustation : couleur rouge violacé; arômes de fruits noirs, épice douce; dégustation en bouche plein de fruits rouges agrémentés d'épice et de garrigue (romarin).
Très bon vin pour le prix, un must, bel équilibre entre le fruit et l'acidité, bon goût de Grenache.
Servir entre 15 et 16 degrés C, avec un confit de canard, avec des pâtes linguine, un rôti de bœuf aux fines herbes, un magret de canard.

London Calling Cabernet Malbec 2016 – Australie
(19,95 $ - Code SAQ : 13699631)
Cépages : 75 % Cabernet Sauvignon et 25 % Malbec; alcool 14 %; région Clare Valley Victoria, sud de l'Australie ; taux de sucre résiduel 2,8 g/L; vin sec.
Notes de dégustation : couleur rouge foncé; arômes d'épice, poivre blanc, fruit rouge, cassis; dégustation intensité de fruit frais, confiture, vin ample gorgé de fruit, élevé en fût de chêne, tanins soyeux, style Nouveau Monde.
Servir à 15 degrés C, avec un osso buco de porc, un rôti de bœuf braisé, une entrecôte grillée, un carré d'agneau.

Tres Lunas Bodegas Gil Luna 2016 – Espagne
(19,20 $ - Code SAQ : 13485297)
Cépages : 95 % Tempranillo et 5 % Grenache; alcool 14,5 % ; région Castillo Leon, appellation Toro; taux de sucre résiduel 3,1 g/L.
Notes de dégustation : couleur rouge cerise; arômes fruits rouges noirs, cassis, épice, nez subtil de cacao, vin corsé; dégustation vin avec beaucoup de matière, vin qui rempli la bouche, tanins bien faits, vin goûteux de fruits frais, très bonne longueur en rétro-olfaction, goût de fruits rouges, très beau vin.
Servir entre 16 et 17 degrés C, avec un gigot d'agneau, un rôti de bœuf, du lapin à la moutarde, un bœuf braisé aux légumes, de la dinde aux canneberges.

Voilà qui termine cette belle dégustation qui vous guidera nous l'espérons pour vos achats des fêtes.

Un cadeau à offrir

Vous voulez acheter un livre sur les vins, je vous recommande le livre de Philippe Lapeyrie. « Le Lapeyrie 2020 », un livre simple, très bien fait.

Philippe et son comité ont goûté pour vous plus de 2000 vins parmi les meilleurs disponibles. Vous y retrouverez les coups de cœur : Blanc, rouge, rosé, champagne, mousseux, vins d'apéro, vins du Québec blanc et rouge, vins de garde, et plus encore.

LA MAISON DES Discothèques Mobiles INC.

NOCE • ANNIVERSAIRE • PARTY DE BUREAU • SONO
EXCELLENT RAPPORT QUALITÉ / PRIX
Tél. 450-625-2832 Ligne sans frais 1-877-625-2832
www.mdmi.ca mdmi78@videotron.ca
René Charbonneau - Employé retraité de Ville de Laval

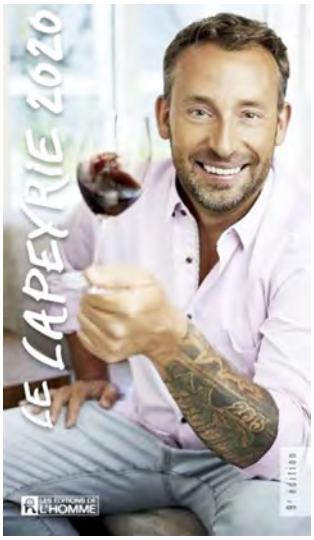

Bravo à Philippe et son comité, à nouveau cette année son livre va sûrement plaire aux amateurs de vin qui sont à la recherche de bons vins avec un bon rapport qualité-prix.

Un gros merci au IGA Extra La Famille Tellier de Fabreville et Sainte-Dorothée et sa gérante de la charcuterie Cathie Laforge pour ses accords mets-vins, aux membres de mon comité de dégustation, ainsi qu'aux agences Amphora, Benedictus et Divin Paradis pour leur collaboration.

À tous les fidèles lecteurs de L'Envol, je profite de l'occasion pour vous souhaiter, ainsi qu'aux membres de votre famille et amis, un joyeux temps des fêtes, beaucoup de bonheur et surtout de la santé… un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2020.

À l'an prochain!

Note : Vous avez des questions pour notre chroniqueur, vous pouvez les acheminer par courriel à : aervl@videotron.ca, à l'attention de Jean Couvrette.

L'AERVL organise un dîner à la CABANE À SUCRE

7 avril 2020 à 11h
Chalet du Ruisseau
12570, Fresnières St-Benoit de Mirabel

Coût : $15,50/membre, 17,50 $/autres et enfant à 8,25 $ (taxes incl.)
Menu : Voir le menu sur site Internet www.ruisseau.ca (repas de cabane à sucre).
Prix de présence.
Disponible sur place : Bière, Vin, et Alcool. Musique sur place.
Réserver tôt, les places sont limitées.

Découpez ici ✂ -

Libeller le chèque à l'ordre de : Association des employés retraités de la Ville de Laval
Payable avant le 31 mars 2020
Faire parvenir le tout à : Association des employés retraités de la Ville de Laval
3235 boul. Saint-Martin Est, local 214, Laval, QC H7E 5G8

Retraité(e) :	15,50 $*	Nom_____	X _____	= _____	$
Conjoint(te) :	17,50 $*	Nom_____	X 1	= _____	$
Invité(e) :	17,50 $*	Nom_____	X _____	= _____	$
Enfant (s) :	8,25 $*	De 5 à 12 ans _____	X _____	= _____	$
	Gratuit	de 0 à 4 ans _____	X _____	= __0,00__	$

*Taxes incluses

No de téléphone : _____ Courriel : _____

Le nouveau répertoire des membres de l'AERVL

par Michel Dalbec, responsable du comité du répertoire

L'Association publie un répertoire des membres et en distribue une nouvelle version à tous les deux ans. La prochaine version sera disponible en 2020.

Pour cette future version, un sous-comité fut constitué à même les membres du conseil d'administration de l'association. Plusieurs facteurs ont été considérés pour le répertoire des membres, entre autres, l'environnement, l'efficacité, la sécurité, le coût, etc.

Il fut décidé que le prochain répertoire sera désormais disponible en ligne, sur le site internet de L'AERVL. Plus efficace en fonction des facteurs précités, il sera mis à jour beaucoup plus rapidement et constamment. Dès qu'un nouveau membre se joindra à nous, son nom et ses coordonnés seront publiés. Les membres déjà inscrits pourront aussi mettre à jour leurs informations dès que des changements surviendront.

Pour le volet sécurité, l'application que nous utiliserons ne permettra pas l'impression des pages consultées. Chaque membre décidera quelles informations les touchant seront visibles. Cependant, il sera toujours possible de rejoindre un membre via son courriel (un lien sera affiché). Ce lien n'affichera pas l'adresse du membre qui recevra le courriel. Il est donc important que nous ayons votre adresse courriel.

Comme le répertoire ne sera plus imprimé, les coordonnées des membres ne pourront pas se retrouver entre les mains de gens qui voudraient utiliser cette banque d'information à différentes fins comme la sollicitation d'un groupe cible. Le volet sécurité est important pour nous.

Nous protègerons donc vos informations personnelles et pour y accéder, il faudra être membre de l'AERVL, utiliser un identifiant ainsi qu'un mot de passe. Votre identifiant temporaire et votre mot de passe vous seront envoyés par courrier. C'est vous qui déciderez quelles coordonnées vous concernant seront insérées dans notre répertoire. Même si vous avez autorisé seulement la publication de votre nom et que vos autres coordonnées, incluant votre adresse courriel demeurent confidentielles, un membre de l'AERVL pourra communiquer avec vous par courriel simplement en cliquant sur votre nom apparaissant dans le répertoire en ligne, et ce, sans que votre adresse courriel soit visible. Aucune donnée sensible (comme le numéro d'assurance social, la date de naissance, le no. de carte de crédit, etc.) ne peut être inscrite dans notre répertoire.

Voici à quoi ressemblera la page d'accès au répertoire

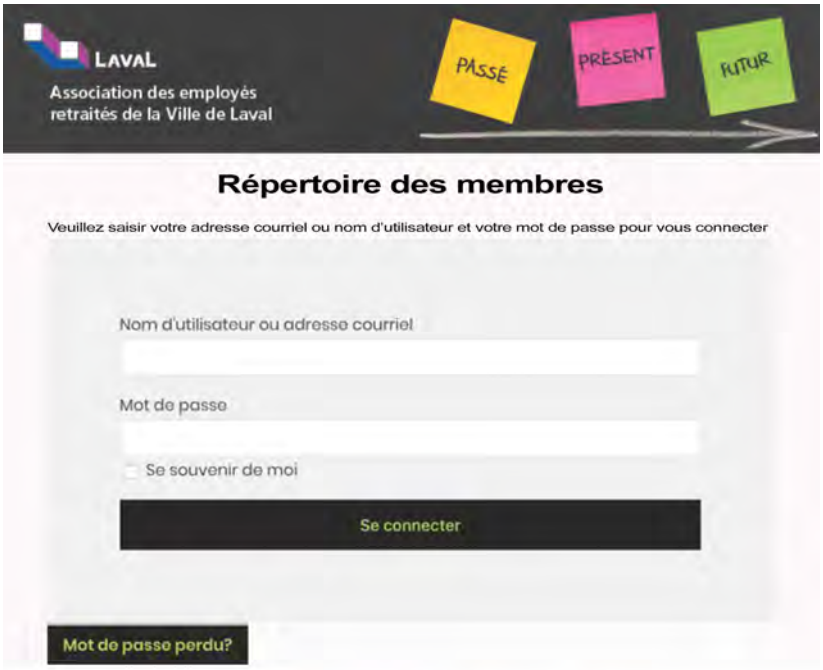

Notre projet de mise en ligne du répertoire des membres a nécessité la collaboration d'une firme spécialisée dans la conception de sites Internet. Les coûts rattachés à cette expertise seront absorbés par des partenaires dont l'image de marque et les coordonnées apparaîtront dans les pages du répertoire. Ce répertoire sera disponible sur le site web de l'AERVL au cours des prochains mois.

Bien que certains de nos collègues retraités n'ont pas d'adresse courriel, il leur sera possible d'accéder au répertoire via les ressources disponibles dans un lieu public comme une bibliothèque. On pourra aussi faire appel à un ami retraité qui a accès au répertoire. Nous suggérons également de conserver le dernier répertoire imprimé.

Nous avons besoin de votre aide

Lorsque la construction du répertoire sera complété, nous procéderons au transfert des données que nous avons. Lorsque vous consulterez la répertoire en ligne la première fois, vos informations seront invisibles. Vous devrez accéder à votre profil pour autoriser la publications des coordonnés que vous voudrez rendre publiques. Pour ce faire, nous vous ferons parvenir par courriel un mot de passe temporaire que vous devrez modifier. Pour ceux n'ayant pas fourni une adresse courriel, l'association enverra par la poste un identifiant et un mot de passe temporaire.

Je vous rappelle de nous faire parvenir par courrier les mises à jour via le document que vous trouverez dans l'Envol. Par courriel, il est très facile de copier le formulaire, le remplir et l'insérer dans le message de votre courriel. Comme titre du courriel, inscrivez : « Modification pour le répertoire » et elles seront traitées par les gens responsables.

Nous vous demandons de vérifier avec vos collègues retraités s'ils reçoivent de l'information de l'association tel l'Envol ou autre documentation. S'ils ne reçoivent rien, demandez-leur de communiquer avec l'association (450) 661-3394 ou aervl@videotron.ca. Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site web de l'association à l'adresse suivante : www.aervl.ca

20% DE RABAIS SUR LES ABONNEMENTS GYM & COMPLET 13

Pour plus d'information, communiquez avec la réception au (450)687-9913

1 855 783 2524

WWW.ALBILEGEANT.COM/500

MAZDA • KIA • HYUNDAI • CHRYSLER • DODGE
JEEP • RAM • FIAT • SRT • NISSAN • INFINITI • CHEVROLET
BUICK • GMC • CORVETTE • VOLVO • GENESIS • OCCASION

ON VOUS ATTEND!

*CETTE CARTE EST VALIDE JUSQU'À LA PRISE DE POSSESSION DU VÉHICULE.

25 ans

Axion 50 plus

Carrefour socioculturel et sportif

Session hiver 2020

Du 6 janvier au 27 mars 2020

Exclusif aux 50 ans et plus!

Axion 50 *plus* offre aux membres de l'AERVL **un rabais de 15$** pour l'adhésion d'un nouveau membre.
Présentation de la carte de membre de l'AERVL obligatoire.

Ce rabais n'est pas transférable.

Bienvenue aux préretraités et nouveaux retraités

Pour information, communiquez avec le Service à la clientèle
450 978-5555 poste 15
www.axion50plus.org

SUIVEZ-NOUS AXION50PLUS.ORG

COUNTRY EN MER

CROISIÈRES POUR TOUS

21 AU 28 FÉVRIER 2021

Danny et Stéphane Deraspe

Scott et Gerald Delhunty

Phil Denault

Rheal Leblanc

Nancy Denault

Cabine intérieure : **1899$** CAD • Cabine avec balcon: **2199$** CAD

COUNTRY EN MER

Tarif en dollars canadiens en occupation double. Les prix incluent les vols directs de Montréal sur San Juan avec Air Transat, les transferts, la croisière de 7 nuits en cabine sélectionnée et **3 spectacles privés** aux clients de Croisières Pour Tous.

RoyalCaribbean INTERNATIONAL

Jour	Port	Arrivée	Départ
21 février	San Juan, Puerto Rico		18h30
22 février	Journée en mer		
23 février	Aruba	08h00	21h00
24 février	Curaçao	08h00	20h00
25 février	Bonaire	08h00	17h00
26 février	Journée en mer		
27 février	St. Marteen	08h00	17h00
28 février	San Juan, Puerto Rico	06h00	

www.croisierespourtous.com

AUTRES ARTISTES À VENIR

GROUPE ACCOMPAGNÉ PAR
STÉPHANE BRUYÈRE

Tarifs et disponibilité sujets à changement sans préavis avant une réservation en bonne et due forme. Dépôt de 500$ par personne au moment de la réservation. Le dépôt devient non remboursable à partir du 21 février 2020. Paiement Final le 30 octobre 2020. Les tarifs n'incluent pas les frais de bagages, les frais de sélection de sièges, les boissons, l'assurance voyage, les excursions ainsi que toutes autres dépenses personnelles.

1605 Autoroute 440 Ouest Suite 212, Laval, Qc, H7L 3W3

Tél. : 450-680-2221 • Sans frais: 1-866-680-2221

Titulaire d'un permis du Québec

PROGRAMME PRIVILÈGES GROUPE EXCLUSIF

GPL assurance offre aux membres de l'association des employés retraités de la ville de Laval, un programme très avantageux pour les assurances automobile et habitation.

- Obtenez **jusqu'à 20 % de rabais** sur vos primes d'assurance automobile et habitation
- Profitez d'une **réduction d'un maximum de 500 $** sur vos franchises d'assurances Automobile et Habitation*
- Accumulez des milles de **récompense AIR MILES**MD

De plus, en combinant vos assurances automobile et habitation, **GPL assurance** vous offre :

- Une protection de **15 000 $** pour les dégâts d'eau gratuitement
- **5 000 $** de frais juridiques

GPL
RISQUE ET ASSURANCE
Une entreprise **Gallagher**

Appelez-nous dès maintenant pour obtenir une soumission.

* Certaines conditions s'appliquent.

RSA

450 978-4446 | gplassurance.com

Tennis 13 Fitness

LYNE Mc NULTY
Conseillère / Service à la clientèle
lyne.mcnulty@tennis13.com
T 450 687-9913, poste 233

1013, autoroute 13, Laval (Québec) H7W 4V3
T 450 687-9913 | F 450 687-1763
tennis13.com

Desjardins
Caisse des employés de Ville de Laval

Richard Lauzon

Planificateur financier
Planificateur financier et représentant en épargne collective pour Desjardins Cabinet de services financiers inc.

4210, rue Garand
Laval (Québec) H7L 5Z6

450 975-8583, poste 7229229
Télécopieur : 450 975-8591

desjardins.com/caissevilledelaval

richard.j.lauzon@desjardins.com

Wilfrid PASTA BAR
Restaurant - Traiteur

1974, boul. Le Corbusier
Laval • Québec • H7S 2K1

Tél.: 450.973.9131
info@wilfridpastabar.com
www.wilfridpastabar.com

JMA Diagnostics.

Tests sanguins
Holter
Urines
ECG
MAPA
+

Prélèvements/analyses en laboratoire privé

Rendez-vous rapide
Résultats rapides
Remboursé par les assurances

450.622.4556
514.370.8556

info@jmadiagnostics.com